à tous son apostolique bénédiction, et il prononça ces touchantes paroles :

« Ah ! Seigneur, bénissez ce peuple, bénissez tous ceux que vous m'avez confiés, afin qu'aucun ne se perde. Puissé-je moi-même répéter avec le divin Maître : De tous ceux que vous m'avez confiés, Seigneur, aucun n'a péri, hors l'homme de perdition. Il n'y aura que trop d'exceptions, hélas ! parce que l'on voit des hommes sourds à la voix de Dieu, aux remords, à la terreur des vengeances célestes, à l'honnêteté vulgaire elle-même.

« Je bénis de cœur les présents et les absents de cette chère ville de Rome, sur laquelle j'invoque avec ferveur la grâce du Seigneur. Que cette grâce vous fasse résister aux mauvais exemples et donne à vos actions la victoire sur l'iniquité ! Que la bénédiction divine vous aide à combattre, à vaincre, à triompher, afin que tous vos vœux soient réalisés dans l'éternité ! *Benedictio Dei*, etc. »

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

Ain.

Samedi soir, la malle des Indes a déraillé vers neuf heures du soir, entre Vonnas et Mézériat. L'accident n'a eu heureusement aucune conséquence fâcheuse pour les quelques personnes qui s'y trouvaient : aucune d'elles n'a eu la moindre égratignure. La malle était, paraît-il, en retard et elle marchait à toute vapeur pour rattraper le temps perdu. Chose curieuse, la machine seule a quitté les rails et a fait 700 mètres environ dans les terres.

Rhône.

L'instruction de l'affaire Arbinet est terminée, dit le *Journal de Lyon*. Le dossier sera remis au parquet militaire de Lyon, les juges civils de la Côte-d'Or n'ayant pas qualité pour connaître cette affaire.

L'ex-général Cremer passera donc devant le conseil de guerre de Lyon. On ne sait pas encore si ce sera devant le premier ou devant le deuxième conseil, le prévenu ayant été revêtu du grade de général au moment où les faits qu'on lui impute se sont passés. Le conseil sera composé de trois généraux de division et de deux généraux de brigade. C'est un colonel qui fera le réquisitoire, assisté par le commissaire du gouvernement.

On ne sait pas encore l'époque fixée pour la réunion du conseil.

CHRONIQUE LOCALE

Le nouveau préfet de la Savoie est arrivé hier par le train express et a pris possession de l'administration départementale.

M. de Tracy est le petit-fils, par sa mère, de M. le comte Victor de Tracy, ancien député, ancien ministre, mort en 1864.

M. Victor de Tracy n'avait point de descendance mâle. A sa mort, M. de Magnoncourt, — le préfet actuel de la Savoie, — fils d'une fille du défunt, fut autorisé à joindre à son nom celui de Tracy, et à relever ainsi les titres et le nom de son aïeul et de son bisaïeul, deux hommes considérables qui, à des titres divers, s'étaient illustrés durant la première moitié de ce siècle.

Le remplaçant de M. le général de Gramont, dans le commandement de la subdivision des deux départements de la Savoie, est M. le général Peuillet-Pilatri. On le dit très ferme et très énergique.

—

Toute la démagogie du pays est en liesse. Ses deux *intrépides* organes, le *Patriote* et l'*Indépendance*, ont obtenu hier, en Cour d'assises, un verdict d'acquittement.

Ils l'avaient bien mérité !

Il est à regretter que, dans cette circonstance où étaient engagés la dignité de l'Assemblée et les principes les plus élémentaires de l'ordre et de la justice, M. Finet, procureur général, n'ait pas apporté l'appui de son inappréciable talent de parole, de l'autorité qu'il tient de ses fonctions et de l'influence qu'il possède dans le parti démocratique dont il était naguère un des chefs influents.

—

Par décision ministérielle du 8 février, M. Hortoland Charles, ancien élève de l'Ecole de Cluny, vient d'être nommé professeur d'anglais au lycée d'Avignon (Vaucluse). M. Hortoland est un ancien élève du lycée de Chambéry.

—

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 25 janvier 1872, à partir de l'année 1872, un prix particulier de géographie sera décerné au concours général des lycées et colléges des départements, pour la classe des mathématiques élémentaires.

—

La commission du projet de réorganisation militaire vient de prendre une résolution qu'il importe de faire connaître aux familles. Le mode actuel de recrutement pour l'armée active sera maintenu et les jeunes gens versés dans les régiments sans distinction d'origine. Après leur temps de service sous le drapeau, ils seront immatriculés comme soldats de la réserve dans les dépôts les plus voisins de leur résidence.

—

Jusqu'à présent, les troupes de la gendarmerie étaient armées de fusils à piston se chargeant à la baguette. Elles le seront désormais avec armes perfectionnées. Les troupes à pied recevront le fusil chassepot de l'infanterie ; les gendarmes à cheval, le fusil de cavalerie avec poignée recourbée. Ces derniers, pouvant ne pas paraître suffisamment armés avec le fusil sans baïonnette, le ministre a décidé qu'une baïonnette quadrangulaire sera adaptée à l'extrémité de ces armes.

—

On rappelle aux marchands en gros et en détail d'allumettes chimiques et de chicorée, non pourvus de licence, qu'ils sont tenus de faire, au bureau des contributions indirectes le plus voisin de leur domicile, une déclaration dont il leur sera délivré ampliation et qui aura le caractère d'une commission. La non déclaration expose les marchands et détaillants à une amende de 100 à 1,000 fr., conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 4 septembre 1871.

—

Le *Journal officiel* publie un décret présidentiel ainsi conçu :

Art. 1er. La régie est autorisée à fabriquer une nouvelle qualité de tabac supérieur à priser et à fumer, destinée à être vendue par paquets entiers aux débitants, à raison de 11 fr. 10 c., et aux consommateurs à raison de 12 fr. le kilog.

Art. 2. Les tabacs à mâcher supérieurs, dits rôles menu-filés, seront vendus aux débitants, à dater de la mise en vigueur du présent décret, à raison de 11 fr., et aux consommateurs à raison de 12 fr. par kilogramme.

Art. 3. Le prix de vente des cigares de la Havane, de qualité supérieure, dits *londrès extra*, par caissons entiers ou par paquets revêtus de vignettes et de marques authentiques, est fixé ainsi qu'il suit :

Vente aux débitants : par kilog.,	80	fr.
Vente aux consommateurs, id.,	87	50
Par caisson de 100 cigares......	35	»
Par paquet de 10 cigares......	3	50
Par paquet de 6 cigares......	2	10

Fait à Versailles, le 17 février 1872.

—

Le Cercle choral et le Cercle musical de Chambéry viennent de mettre à l'étude l'œuvre d'un de nos plus célèbres maîtres français, pour un grand concert destiné à l'œuvre de la libération du territoire. Il ne s'agit de rien moins que du *Désert*, la grande ode symphonie de Félicien David.

Nous donnerons, à mesure qu'ils nous arriveront, des détails sur la mise à exécution de ce projet, qui mérite la plus chaleureuse sympathie, tant au point de vue musical que pour son but patriotique.

—

A Chambéry, la station du Carême est prêchée : à la cathédrale, par le P. Plane, de la maison des Chartreux de Lyon ; à Notre-Dame, par le R. P. Pacifique, de l'Ordre des capucins.

—

Nous apprenons avec regret la mort de M. l'abbé Gonthier, archiprêtre de Novalaise, enlevé par une affection de cœur, qui l'avait déjà conduit, à plusieurs reprises, aux portes du tombeau. Curé de Novalaise depuis de nombreuses années, il est vivement regretté de ses paroissiens, qui avaient su apprécier les qualités qui le distinguaient.

Haute-Savoie.

Nos correspondances de Thonon nous signalent un fait très regrettable, qui s'est passé dans cette ville le mardi-gras. Une mascarade, organisée par quelques mauvais drôles, s'est affublée de costumes religieux et ecclésiastiques, et sous ce travestissement a traversé les rues de la ville de saint François de Sales. Les frères et amis de Genève et de Lausanne, répétant la scène du banquet du 4 septembre, sont venus apporter leur appoint et grossir le nombre, heureusement très réduit à Thonon, des mangeurs de prêtres. Nous ne pouvons comprendre qu'au milieu d'une population aussi catholique et conservatrice, sous le poids des désastres qui nous accablent, en face de l'ennemi qui occupe une partie de notre territoire, au lendemain de l'assassinat d'un archevêque et des otages, la municipalité de Thonon, qui avait le devoir et le pouvoir d'empêcher un tel scandale, n'ait pas usé des moyens que la loi lui fournit. C'est à elle que doit en remonter la responsabilité. L'opinion publique attend, sur ce sujet, des explications auxquelles elle a droit.

—

Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le *Mont-Blanc*, d'Annecy :

« Le mardi-gras s'est passé assez piteusement à Annecy ; le ruisseau a coulé un peu plus fort que d'habitude dans la rue et a éclaboussé quelques honnêtes gens ; mais, en somme, il n'a pas débordé. C'est tout ce qu'on peut espérer par le temps de république qui court, d'autant plus que la police a autre chose à faire que de surveiller les communards, masqués ou non.

« Mais Thonon a voulu se distinguer : le mardi-gras a semblé aux rouges des bords du Léman une excellente occasion d'affirmer leurs vues politiques. Un char allégorique, représentant le triomphe de la République, — et quelle République ! — a parcouru les rues de la ville d'Amédée IX. La maritorne qui en remplissait le rôle, appuyée sur Garibaldi, — pauvre Garibaldi ! — avait derrière elle... le *bourreau!*... brandissant sa hache sur quatre piteux personnages déguisés en monarques — on devine lesquels — qui suivaient à pied le char.

« Une autre grande carriole représentait l'Assemblée nationale : une douzaine d'individus, travestis en messieurs, habit noir et cravate blanche, s'étaient divisés en deux groupes, la droite et la gauche, s'insultaient et se menaçaient du poing et du pied comme des crocheteurs. — C'était à s'y méprendre.

« L'autorité, n'ayant pu empêcher cette odieuse mascarade et craignant quelques troubles, avait fait consigner la troupe ; mais tout s'est passé sans accident. Le cortége, malgré beaucoup de bruit, a défilé au milieu de l'indifférence publique.

« Hâtons-nous d'ajouter que la bonne société de Thonon est restée complétement étrangère à cette saturnale, dont les acteurs se sont recrutés au sein de la démocratie crottée. »

—

On écrit de Messery, le 14 février :

Pendant la nuit de vendredi, des malfaiteurs, armés d'une grosse bûche, ont brisé une des fenêtres de la sacristie, arraché un barreau, et se sont introduits. Après avoir tout bouleversé, ils ont pris deux calices avec leurs patènes, les ampoules des saintes huiles avec le plateau qui les renfermait et un magnifique reliquaire.

Croyant peut-être qu'un autre contenait de l'argent, les malheureux l'ont brisé sur le plancher. Puis, ils ont arraché la serrure de la porte de la sacristie, dans l'intention sans doute d'aller encore profaner le tabernacle.

Arrivés au pied du maître-autel, ces misérables, empêchés je ne sais par quoi, se sont retirés en emportant une navette nouvellement blanchie, et qu'ils ont cru être toute d'argent.

Le général Efisio Cugia.

Nous empruntons à la *Libertà* quelques détails relatifs à la mort subite du général italien Cugia, bien connu de la société de Chambéry, et dans laquelle il a laissé les meilleurs souvenirs depuis l'époque où, capitaine d'artillerie, il habitait chez son oncle, le marquis de La Planargia, gouverneur de la Savoie.

M. Cugia avait passé l'après-midi du 14 février courant sur la terrasse de l'*Albergo di Roma* avec les princes de Savoie et avait pris part au jet des *coriandoli*. En descendant de voiture, il ressentit une vive douleur dans la région du cœur, tomba, fut transporté dans ses appartements et mourut après quelques instants.

M. Cugia était premier aide de camp du prince Humbert, général de division et député. Ses aptitudes, à la fois politiques et militaires, l'amitié qui l'unissait au comte de Cavour et une incontestable capacité lui avaient valu de nombreux et rapides succès : M. Cugia avait pris une part active aux événements qui se sont succédé dans la Péninsule depuis 1848 ; colonel d'état-major, député d'un collége de la Sardaigne, son pays natal, général, ministre de la guerre, ministre de la marine, initié aux secrets les plus intimes de la politique italienne, M. Cugia, comblé des dons de la fortune, est mort inopinément et dans la force de l'âge ; il avait 53 ans.

L'*Opinione* remarque avec justesse que les champions les plus dévoués de la cause italienne, ceux surtout que leur position attachait aux personnes de la famille royale, sont, depuis quelque temps, les victimes choisies par la mort. Le général Gavone, le marquis Spinola, gendre et aide de camp du roi d'Italie, le major de Charbonneau, un de ses officiers d'ordonnance, enfin le général Cugia, premier aide de camp du prince Humbert, viennent de disparaître en quelques jours. *Vanitas vanitatum!*

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 20 février.

Le manifeste de la droite modérée est toujours la grande question du moment. Les signataires sont au nombre de 210 qui ont adhéré directement, et 40 qui ont signé la lettre d'adhésion du centre droit. On estime que l'adhésion officielle du duc d'Aumale, adhésion que l'on pense devoir être connue d'un moment à l'autre, entraînera les retardataires et que les signataires atteindront le chiffre de 300. Il faut ajouter à ceux-ci les quelques députés qui ne voudraient rien précipiter, mais dont le vote ne serait pas douteux si la question se posait à la tribune entre la république et la monarchie. Ces députés-là ne tarderont pas à se rallier, surtout si la gauche ne donne pas suite à son projet.

Dans sa réunion d'hier, la gauche républicaine a décidé de présenter un projet de modifications à la Constitution Rivet. Ces modifications consisteraient en la présidence à vie pour M. Thiers et peut-être en la proclamation définitive de la République.

Après une discussion des plus agitées, à laquelle ont pris part beaucoup d'orateurs, M. Leblond, président de la gauche, a été chargé de rédiger le projet en question et d'en apporter la rédaction à la séance qui aura lieu mercredi 21 février.

Il a été décidé, en outre, que si le programme de la droite était déposé, la gauche interpellerait le gouvernement, pour savoir s'il entend continuer l'essai loyal de la République et quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour atteindre ce but.

—

La *Gazette de France*, dont on avait remarqué et commenté le silence dans l'affaire du programme de la droite et de la fusion parlementaire, s'est décidée à parler hier soir. Elle tient un langage extrêmement modéré et s'attache surtout à démontrer que, dans l'esprit des signataires du document monarchique, il ne peut être question de vouloir ébranler le gouvernement actuel, de « troubler le présent, » mais seulement de préparer l'avenir.

Déjà, le *Journal de Paris* avait tenu un langage analogue.

—

La commission d'initiative conclut à la non prise en considération de la proposition de dissolution de l'Assemblée et du renouvellement partiel.

M. Pouyer-Quertier présente à la commission du budget une série d'impôts, parmi lesquels les droits d'enregistrement feraient 21 millions ; la loi remaniée des patentes, 5 millions ; l'impôt des tabacs, 30 millions ; les autres impôts, 24 millions.

Une note officielle dément la nouvelle donnée par plusieurs journaux de Paris que le ministre de la guerre est allé à Paris installer le général Suzane au comité d'artillerie.

—

Les questeurs de l'Assemblée ont été réélus aujourd'hui sans changement.

Le lord-maire est allé à Versailles rendre visite à M. Thiers, qui était absent ; il est parti hier pour Rouen et dînera, en revenant, à la présidence.

M. Kératry, venu à Paris pour des motifs particuliers, retournera incessamment à Marseille.

Le *Bien public* dément le bruit qui a couru du remplacement de M. Kératry par M. Stéenackers.

—

Madrid, 19 février, midi.

M. Sagasta est chargé de former un cabinet avec les éléments unionistes et sagastistes. On croit que le nouveau ministère sera constitué aujourd'hui.

—

Rome, 19 février.

L'*Osservatore* dit : « Le Pape, recevant hier plus de mille Romains, a recommandé de prier pour l'Assemblée nationale d'une grande nation qui s'occupera prochainement des intérêts du Saint-Siége et où quelqu'un prendra sa défense, et de prier pour que ses résolutions soient avantageuses pour cette nation et pour le Saint-Siége. »

—

Berlin, 20 février.

L'amélioration dans la santé de l'empereur a fait de si notables progrès qu'il a pu s'occuper de nouveau des affaires de l'Etat.

Bourse de Paris.

	du 19	du 20	
3 0/0	56 25	56 45	hausse 20 c.
4 1/2	82 50	82 60	hausse 10 c.
5 0/0	91 15	91 35	hausse 20 c.

Etat civil de Chambéry.

Jacquet Gasparine, veuve Creuset, 52 ans, à St-François.